Image not found or type unknown

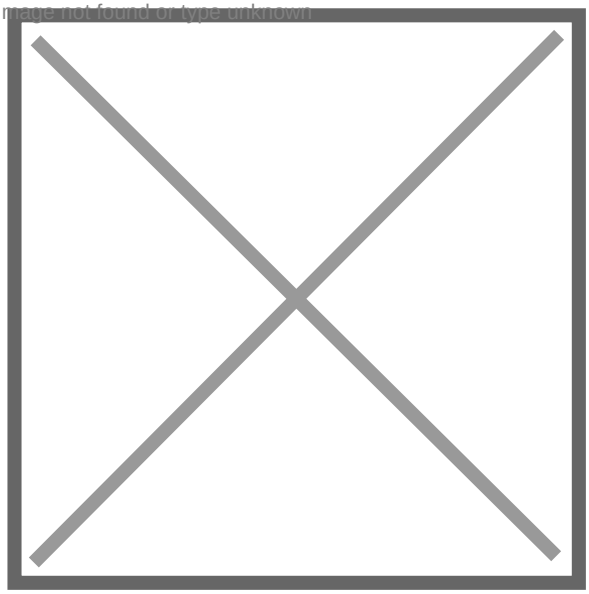

Indivision acte de liquidation notaire ou homologation juge

Par **Syruse**, le **27/01/2017** à **11:51**

Bonjour,
En novembre dernier, Lors de la liquidation d'une maison en indivision avec mon ex. Conjoint qui fait suite à un arrêt de la cour d'appel, le notaire a procédé à la liquidation. Aujourd'hui, je suis convaincu que le notaire qui m'a représenté a eu des dessous de tables pour me diriger vers une signature ou j'étais en déssaccord (Je me suis fait dépouillée).
Ma question, est que cet acte de liquidation doit être homologué par un juge et si recevrai une copie de cet acte. Car il y a une clause mon ex à deux ans pour me donner mon soulte. J’ai demandé une copie à mon notaire pas de réponse.
Je vous remercie par avance de toutes vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés